



Mémoire pour les consultations  
prébudgétaires organisées en prévision du  
budget de 2021

Fondation des  
maladies du cœur et  
de l'AVC, août 2020

## Recommandations

1. Que le gouvernement fédéral investisse dans le rétablissement des organismes de bienfaisance canadiens en matière de santé en :
  - réalisant des investissements directs allant jusqu'à 28 millions de dollars par mois pour soutenir les patients et protéger les gains dans la recherche qui sauve des vies
  - encourageant les dons de bienfaisance en envisageant un programme de contrepartie des collectes de fonds et/ou en améliorant le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance en le rendant comparable au crédit d'impôt pour les dons politiques.
2. Que le gouvernement fédéral renouvelle son engagement à mettre en œuvre, conjointement avec les provinces et les territoires, un programme d'assurance-médicaments équitable, national et universel. À titre de première étape, le gouvernement fédéral devrait consulter les provinces et les territoires pour élaborer un formulaire préliminaire commun des médicaments essentiels d'ici janvier 2022, qui serait élargi de façon exhaustive d'ici 2027.
3. Que le gouvernement fédéral
  - récupère l'intégralité des coûts de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme en mettant en place une taxe ou un droit de licence annuel pour les fabricants de tabac
  - introduise une taxe à valeur ajoutée de 20 % à percevoir sur les produits de vapotage, en conjonction avec d'autres mesures réglementaires, pour rendre ces produits moins accessibles, abordables et attrayants pour les jeunes.
4. Que le gouvernement fédéral crée un fonds dédié à l'infrastructure de transport actif sur un an pour promouvoir la marche et le vélo.
5. Que le gouvernement fédéral renouvelle et augmente le financement de la dynamique et fructueuse Initiative de recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à 5 millions de dollars par an pendant cinq ans.

## **Vue d'ensemble**

La COVID-19 a souligné à quel point nos systèmes de santé sont interconnectés à l'économie. La reprise économique du Canada après la pandémie place le gouvernement fédéral dans une position unique où l'emploi et la croissance économique peuvent être recherchés en même temps que de meilleurs résultats pour la santé. À cette fin, nous reconnaissons l'investissement initial du gouvernement fédéral de 240,5 millions de dollars pour développer, étendre et lancer des outils de soins virtuels et de santé mentale pour soutenir les Canadiens. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC s'engage à collaborer à la reprise économique du Canada et à soutenir la santé des personnes vivant au Canada. Cela nécessite des investissements directs immédiats pour stabiliser le secteur des maladies cardiovasculaires et des AVC et le secteur des organismes de bienfaisance du Canada. Plusieurs des recommandations de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC augmentent les revenus du gouvernement et génèrent un retour sur investissement.

### **1. Soutenir le secteur des organismes de bienfaisance en santé pendant la pandémie**

L'éclosion de la pandémie a forcé de nombreux organismes de bienfaisance en santé à annuler des événements de collecte de fonds communautaires essentiels, ce qui a entraîné une réduction immédiate de 50 % des revenus en moyenne dans l'ensemble du secteur. En conséquence, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a dû prendre des décisions difficiles pour traverser cette période difficile, notamment en licenciant près de 50 % de sa main-d'œuvre et en réduisant ses investissements dans la recherche qui sauve des vies.

En même temps, les personnes atteintes de maladies cardiaques et ayant subi des accidents vasculaires cérébraux sont parmi les plus vulnérables à la COVID-19 et, pour cette raison, elles et leurs soignants ont besoin de plus de soutien pour les aider à gérer leurs symptômes et à naviguer dans le système de soins de santé. Par le biais de webinaires et d'autres ressources, d'une sensibilisation directe et du soutien de nos collectivités de pairs en ligne, nous avons travaillé dur pour les aider à traverser cette période difficile. Nous avons également investi dans un important effort d'engagement du public pour veiller à ce que la population canadienne n'ignore pas les signes de crise cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral pendant la pandémie, et que les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires préexistantes continuent également à avoir accès aux soins médicaux dont elles ont besoin.

La Subvention salariale d'urgence du Canada est la mesure fédérale qui a été particulièrement utile à notre organisation. D'autres mesures ont été difficiles d'accès pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, comme le Programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial. De plus, le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire du Canada ne fournit pas la portée du soutien nécessaire pour stabiliser notre secteur.

La survie de nombreux organismes de bienfaisance et sans but lucratif est en jeu. L'année dernière, les organismes membres de la Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé (CCOBS), dont la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, ont soutenu plus de 2,9 millions de patients au Canada et ont investi 155 millions de dollars en recherche en santé. Si nous n'y remédions pas, notre déclin collectif aura des conséquences dramatiques sur le paysage sanitaire et l'économie du Canada.

**La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC recommande :**

- **Que le gouvernement fédéral investisse dans le rétablissement des organismes de bienfaisance canadiens en matière de santé en :**
  - **réalisant des investissements directs allant jusqu'à 28 millions de dollars par mois pour soutenir les patients et protéger les gains dans la recherche qui sauve des vies**

- **encourageant les dons de bienfaisance en envisageant un programme de contrepartie des collectes de fonds et/ou en améliorant le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance en le rendant comparable au crédit d'impôt pour les dons politiques.**

## **2. Mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments universel**

Avant la COVID-19, 7,5 millions de personnes au Canada n'avaient aucune couverture pour les médicaments sur ordonnance ou une couverture insuffisante. Au Canada, plus d'une personne sur cinq a déclaré qu'elle-même ou un membre de son ménage avait des difficultés à payer des médicaments sur ordonnance sans assurance, et une personne sur dix avait même des difficultés à accéder à un régime d'assurance-médicaments. Une étude récente a révélé que 16 % des personnes au Canada se sont privées de leurs prescriptions pour des maladies cardiaques, un taux de cholestérol élevé ou de l'hypertension en raison du coût.

Ce problème s'est probablement aggravé en raison de la pandémie. Environ trois millions d'emplois ont été perdus au Canada en mars et avril, et 2,5 millions de postes supplémentaires ont vu leurs heures de travail réduites. En mai, le taux de chômage a enregistré un taux record de 13,7 %. Si le nombre d'emplois semble s'améliorer à mesure que le Canada rouvre son économie en toute sécurité, des millions de personnes au Canada n'ont toujours pas les moyens de se payer les médicaments dont elles ont besoin. Par conséquent, les Canadiens plus vulnérables pourraient avoir des difficultés à gérer des maladies chroniques comme les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux pendant et après la pandémie.

Le chômage lié à la pandémie a eu un impact disproportionné sur les femmes, qui se trouvent souvent dans des situations de travail plus précaires, notamment dans des postes à temps partiel qui n'offrent pas de régime d'assurance-médicaments.

De plus, au Canada, nombreux sont ceux qui dépendent d'un ou de plusieurs des 100 régimes d'assurance-médicaments publics et des 100 000 régimes privés - des régimes auxquels il est souvent impossible d'accéder si un emploi est supprimé ou réduit à temps partiel.

Un accès adéquat aux médicaments sur ordonnance peut raccourcir les séjours à l'hôpital, améliorer les résultats de santé et réduire la demande de services médicaux. Le Canada reste le seul pays développé doté d'un système de soins de santé universel qui n'offre pas d'assurance-médicaments universelle. S'il est conçu et mis en œuvre correctement, un programme national et universel d'assurance-médicaments permettrait de réduire les coûts, d'offrir un meilleur rapport qualité-prix et d'alléger le fardeau qui pèse sur le système de santé. En 2017, le directeur parlementaire du budget a estimé qu'un tel programme permettrait au gouvernement d'économiser environ 4,2 milliards de dollars par année.

**La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC recommande :**

- **Que le gouvernement fédéral renouvelle son engagement à mettre en œuvre, conjointement avec les provinces et les territoires, un programme d'assurance-médicaments équitable, national et universel. À titre de première étape, le gouvernement fédéral devrait consulter les provinces et les territoires pour élaborer un formulaire préliminaire commun des médicaments essentiels d'ici janvier 2022, qui serait élargi de façon exhaustive d'ici 2027.**

## **3. Frais de recouvrement des coûts sur le tabac et la taxation des produits de vapotage**

Le Canada a fait de grands progrès dans la lutte contre le tabagisme. Les taux de consommation de tabac n'ont jamais été aussi bas. En 2019, les Canadiens ont acheté 24 milliards de cigarettes, contre plus de 42 milliards en 2001. Cela représente un progrès par

rapport à l'engagement du gouvernement fédéral de réduire la consommation de tabac à moins de 5 % d'ici 2035. Cependant, des recherches ont montré que sans mesures accélérées de lutte contre le tabagisme, nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs d'ici 2050, et encore moins d'ici 2035.

Le tabagisme reste l'un des principaux risques de décès prématuré au Canada, avec plus de 47 000 décès par an. En 2017, les coûts directs et indirects totaux associés à la consommation de tabac ont été estimés à 12,3 milliards de dollars.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC s'inquiète du fait que les coûts de la lutte antitabac et des maladies liées au tabac ne sont pas suffisamment compensés par les compagnies de tabac qui profitent de ces produits toxiques.

Ces coûts devraient être recouverts auprès des compagnies de tabac en fonction de leur part de marché, à l'instar des mesures de recouvrement des coûts prévues par la réglementation fédérale sur le cannabis.

**La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC recommande :**

- **Que le gouvernement fédéral récupère l'intégralité des coûts de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme en mettant en place une taxe ou un droit de licence annuel pour les fabricants de tabac.**

Le vapotage chez les jeunes est une crise qui a pour conséquence qu'une nouvelle génération de jeunes est en train de devenir dépendante de la nicotine. Une étude récente a montré que le taux de vapotage chez les adolescents plus âgés au Canada a augmenté de 112 % entre 2017 et 2019, la croissance se poursuivant après la légalisation des produits à base de nicotine en 2018. 34 % des élèves de la 7e à la 12e année ont déjà essayé le vapotage, et 20 % déclarent en faire un usage courant.

La nicotine endommage le cerveau en développement, et il existe des liens évidents entre l'utilisation du vapotage et les lésions pulmonaires. Les personnes qui vapotent et fument régulièrement (double usage) ont également un risque accru d'accident vasculaire cérébral et de crise cardiaque. Le vapotage chez les jeunes est associé à une augmentation des risques de tabagisme. Ce pic de vapotage chez les jeunes pourrait miner les décennies de succès que nous avons atteint pour réduire le fardeau du tabac au Canada. Les mesures visant à protéger les jeunes contre le vapotage ne cesseraient pas d'empêcher les fumeurs adultes d'accéder à des cigarettes électroniques qui pourraient avoir le potentiel de les aider à cesser de fumer.

Au Canada, les jeunes sont attirés par les produits de vapotage qui sont fortement commercialisés, au design épuré, aux saveurs attrayantes, aux fortes concentrations de nicotine et aux prix bon marché. La Colombie-Britannique taxe actuellement les produits de vaporisation de 20 % et la Nouvelle-Écosse le fera également à partir du 15 septembre 2020. L'Alberta est en train d'introduire sa propre taxe sur les produits de vapotage et l'Ontario a demandé une taxe sur les produits de vapotage au niveau fédéral.

**La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC recommande :**

- **Que le gouvernement fédéral introduise une taxe à valeur ajoutée de 20 % à percevoir sur les produits de vapotage, en conjonction avec d'autres mesures réglementaires, pour rendre ces produits moins accessibles, abordables et attrayants pour les jeunes.**

## **4. Financement dédié aux infrastructures de transport actif**

Alors que le gouvernement fédéral continue de tracer la voie de la reprise au Canada, il existe une possibilité immédiate de créer des emplois et de stimuler l'économie en investissant dans les infrastructures de transport actif (ITA). Les projets de sentiers pédestres, cyclables et à

usages multiples créent entre 9,6 et 11,4 emplois par million de dollars US investis, contre seulement 7,8 emplois pour les projets uniquement routiers. De plus, les investissements dans les projets de cyclisme et de marche génèrent un rendement de 11,80 USD pour chaque dollar investi. En comparaison, un rapport de 2015 du Conference Board du Canada a indiqué que chaque dollar investi dans les routes ne rapportait que 1,30 CAD.

Les investissements dans les ITA encouragent les modes de vie physiquement actifs. Selon Statistique Canada, 84 % des adultes de 18 à 79 ans et 60 % des enfants de 5 à 17 ans n'atteignent pas les objectifs recommandés en matière d'activité physique.

La diversification des méthodes de transport pour inclure la marche et le vélo peut aider à réduire notre empreinte carbone, à réduire la pollution atmosphérique et à lutter contre les changements climatiques.

Les investissements dans les ITA ont le potentiel de rendre les collectivités plus sûres et plus inclusives. Un sondage mené par l'Association canadienne des automobilistes a révélé que 44 % des répondants feraient davantage de vélo s'ils se sentaient plus en sécurité sur ou à côté des routes.

Les Canadiens étant plus nombreux à marcher et à faire du vélo pendant la pandémie, le moment est venu d'investir dans les ITA.

Une enveloppe de financement spécifique et distincte pour les ITA est le seul moyen d'encourager réellement la mise en œuvre de projets relatifs aux ITA prêts à démarrer dans tout le pays.

#### **La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC recommande**

- **Que le gouvernement fédéral crée un fonds dédié à l'infrastructure de transport actif sur un an pour investir dans des projets visant à promouvoir la marche et le vélo.**

## **5. Investir dans la recherche et la collaboration sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes**

Les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont les principales causes de décès prématuré chez les femmes au Canada. 53 % des femmes qui présentent des symptômes de crise cardiaque les font passer inaperçus. Les femmes meurent plus souvent que les hommes des suites d'un accident vasculaire cérébral, et l'évolution de l'état de santé des femmes est moins bonne après un tel accident. Et pourtant, deux tiers des recherches sur les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont menées sur des hommes. Il en résulte des lacunes importantes dans le diagnostic, le traitement, les soins et le rétablissement des femmes.

Le budget 2016 prévoyait un investissement de 5 millions de dollars sur cinq ans dans l'initiative de recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, qui soutient la recherche sur la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux chez les femmes. À ce jour, cette initiative a permis de financer 26 projets de recherche dans tout le Canada, des projets qui, autrement, n'auraient pas reçu de financement. Nous avons également lancé un réseau de recherche reliant plus de 200 personnes dans les hôpitaux et les universités du Canada.

Malgré ces progrès, il faut faire davantage pour redresser des décennies de recherche inéquitable. Nous cherchons à obtenir un engagement renouvelé et renforcé pour étendre ce travail essentiel et pour envisager également les inégalités en matière de santé de manière

plus générale.

**La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC recommande :**

- **Que le gouvernement fédéral renouvelle et augmente le financement de la dynamique et fructueuse Initiative de recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à 5 millions de dollars par an pendant cinq ans.**

Citations disponibles sur demande